

Assurance frontaliers et frontalières



- ✓ Traitements au choix en Suisse ou dans votre pays de résidence¹
- ✓ Libre choix de la ou du médecin dans le domaine ambulatoire
- ✓ Accès direct à des spécialistes

Helsana

Engagée pour la vie.

Travailler en Suisse, habiter à l'étranger : l'assurance des frontaliers et frontaliers permet aux personnes domiciliées dans l'UE, l'AELE ou au Royaume-Uni et aux membres de leur famille sans activité lucrative de bénéficier d'une solution d'assurance complète.

Séjours hospitaliers en Suisse

Traitements stationnaires : au choix dans toute la Suisse, dans la division commune d'un hôpital selon la liste cantonale des hôpitaux, à concurrence du tarif applicable dans le canton de l'activité lucrative

Couverture à l'étranger

Traitements en cas d'urgence durant un séjour temporaire à l'étranger hors du pays de résidence

- Au sein de l'UE/AELE ou du Royaume-Uni : tarif social en vigueur
- Autres pays : à concurrence du double du montant assuré en Suisse

Transport et sauvetage en Suisse

Prise en charge des frais de transport et de sauvetage

- 50 % jusqu'à CHF 500.-/an pour les transports
- 50 % jusqu'à CHF 5000.-/an pour les opérations de sauvetage

Médicaments

Médicaments de la liste des spécialités. Nous vous remboursons les frais des médicaments prescrits par un ou une médecin et figurant sur la liste des spécialités.

Traitements ambulatoires

Couverture dans toute la Suisse : à condition que le traitement soit prescrit par une ou un médecin et répertorié dans le catalogue des prestations de l'assurance de base

Traitements ambulatoires : par des médecins, chiropraticien·ne·s et du personnel médical auxiliaire au tarif maximal en vigueur

Médecine complémentaire

Réalisée par des médecins autorisé·e·s et titulaires d'une formation continue correspondante
Acupuncture, médecine anthroposophique, thérapie médicamenteuse de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie classique et phytothérapie

Médecine préventive

Dans toute la Suisse, sur ordonnance médicale (tarif officiellement fixé ou reconnu). Prise en charge des frais pour certains examens en vue du dépistage précoce de maladies ainsi que pour des mesures de prévention (p. ex. vaccins)

Grossesse

Couverture de base pour les accouchements stationnaires, ambulatoires ou à domicile. Prestations spéciales pour les examens de contrôle, la préparation à l'accouchement, l'accouchement et le conseil en allaitement

Cures balnéaires

Vous recevez **CHF 10.-/jour** pendant max.

21 jours/an pour des cures balnéaires dans des établissements balnéaires reconnus en Suisse

Établissement médico-social

Soins dans des établissements médico-sociaux reconnus

Participation aux frais selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)

Traitements dentaires

Prestations assurées **dans toute la Suisse par du personnel spécialisé reconnu (selon convention tarifaire)** pour les dommages dentaires dus à un accident (à condition qu'il y ait inclusion du risque accident), en cas d'affections graves du système de la mastication ou de maladie grave



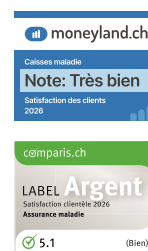
Traitements en Suisse

Lorsque des prestations sont fournies dans le cadre de l'assurance de base, vous vous acquittez d'une franchise annuelle fixe de CHF 300.-, à laquelle s'ajoute une quote-part de 10 % par facture (max. CHF 700.-/an).

Traitements dans le pays de résidence

Vous pouvez faire décompter des consultations médicales et des séjours hospitaliers ayant lieu dans votre pays de résidence au moyen d'une attestation pour l'entraide internationale en matière de prestations.

Distinguée par les meilleures notes



Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana
0844 80 81 82

➔ helsana.ch/contact

➔ helsana.ch/sites

➔ helsana.ch/frontaliers

¹ Pour les traitements dans le pays de résidence, les prestations que vous percevrez dépendront de l'assurance sociale du pays de résidence. Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive. Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter helsana.ch. Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.